



**DELIBERATION N° 25/060 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU
21 MAI 2025**

**CHÌ APPROVA U PRUCESSU VERBALE DI A CUMMISSIONE PERMANENTE DI
U 21 MAGHJU DI U 2025**

REUNION DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin, la Commission Permanente, convoquée le 17 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Romain COLONNA
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Saveriu LUCIANI à Mme Julia TIBERI

ETAIT ABSENT : M.

Paul-Félix BENEDETTI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse et son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (13) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, CAMPANA Françoise, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la Commission Permanente du 21 mai 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 25 juin 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 JUIN 2025

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
CUMMISSIONE PERMANENTE DI U 21 MAGHJU DI U 2025**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU 21 MAI 2025**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements prévoit que le procès-verbal de chaque séance délibérante est arrêté au commencement de la séance suivante.

En application de ces dispositions, il convient d'adopter, lors de la Commission Permanente du 25 juin 2025 le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**COMMISSION PERMANENTE DELIBERANTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

REUNION DU 21 MAI 2025

Le 21 mai 2025, à 15 heures 15, les membres de **la Commission Permanente**, dûment convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette réunion se tient sous son format délibérant et en mode mixte présentiel / audiovisuel.

La Présidente MAUPERTUIS procède à l'appel nominal.

Sont présents dans l'hémicycle :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,
M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,
Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Michel SAVELLI.

Sont présents par connexions audiovisuelles :

Mmes et MM. Angèle CHIAPPINI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Saveriu LUCIANI, Julia TIBERI.

Sont représentés :

Mme Véronique ARRIGHI par M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Est absente :

Mme Valérie BOZZI.

Assistent à la réunion :

Mmes et MM. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du

Logement, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports et Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle.

La Présidente de l'Assemblée de Corse, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

Raportu n^u 146 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Commissione Permanente di u 23 d'aprili di u 2025.

Rapport n° 146 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 23 avril 2025.

La Présidente MAUPERTUIS expose le contenu du rapport. Aucun des participants ne souhaitant intervenir, elle met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 14

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

Raportu n^u 147 : Mandatu speciale parmanente attribuitu à a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 147 : Mandat spécial permanent accordé à Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

La Présidente MAUPERTUIS en préalable, est sortie de l'hémicycle pour se déporter de l'examen de ce rapport.

Le **Vice-président VANNI** assure par conséquent la présidence de séance. Il expose le contenu du rapport. Aucun des participants ne souhaitant intervenir, il met la proposition de délibération aux voix.

Est absente :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 13

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS revient dans l'hémicycle et reprend la présidence de séance.

SALUTE È SUCIALE / SANTÉ ET SOCIAL

Raportu n° 115 : Raportu d'esecuzione di a convenzione di sustegnu à a lotta contr'à a puvertà è d'accessu à l'impiegù, trà a Cullettività di Corsica è u Statu per l'annu 2023.

Rapport n° 115 : Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi liant la Collectivité de Corse et l'État sur 2023.

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle, expose le rapport.

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a émis un **avis favorable**. A ce propos, **la Présidente MAUPERTUIS** a demandé aux commissaires s'ils souhaitaient une lecture intégrale des avis des commissions. Ceux-ci, à l'unanimité, lui ont répondu par la négative.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

La Commission Permanente a pris acte de ce rapport.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 14

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

Raportu n° 117 : Urganizazione di u colloquiù è di l'avenimenti di a settimana di i Centri di salute sessuale.

Rapport n° 117 : Organisation du colloque et des évènements de la semaine des Centres de santé sexuelle.

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle, expose le rapport.

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

La Présidente MAUPERTUIS fait observer qu'il ressort de ces rapports plusieurs questions relatives aux statistiques (telles que le taux d'IVG ou encore, le nombre de jeunes mineures accouchant). Il ne s'agit pas, bien sûr, de les commenter en séance publique, mais de les mettre à disposition des commissaires.

Mme FAZI en convient, ces données seront communiquées. Elle précise, à cet égard, qu'un réseau est constitué avec les sage-femmes, les médecins et les gynécologues, qui vise aussi à jouer un rôle facilitateur auprès des jeunes pour le recours à des IVG médicamenteuses.

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 14

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

Raportu n° 124 : Ugetti vu annincu d'evuluzione di e spese di i stabilimenti è di i servizii medicusociali per l'annu 2025.

Rapport n° 124 : Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2025.

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle, expose le rapport.

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 14
CONTRE : 0
NPPV : 0
ABST : 0

**AMBIENTE - SVILUPPU À LONGU ANDÀ / ENVIRONNEMENT -
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Raportu n° 123 : Rimessa di grazia relativa à a tassa 2024 di a convenzione d'occupazione tempurania per l'usu di a pesca CF RGR2.

Rapport n° 123 : Remise gracieuse relative à la redevance 2024 de la convention d'occupation temporaire d'usage halieutique CF RGR2.

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable. La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a émis un avis favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI fait observer que l'Etang de Chiurlinu est lui aussi confronté à l'invasion du crabe bleu. Il est donc nécessaire d'évaluer cette problématique dans son ensemble, étant donné qu'il ne s'agit pas de dégradations mais d'actions volontaires de non-pêche, visant à éviter la destruction d'équipements. Et il convient tout à la fois de réfléchir à des équipements mieux adaptés autant qu'aux moyens d'éradication de cette espèce. En effet, tout a beau avoir été essayé, sur le marché personne n'en achète, alors que dans d'autres endroits du monde, on consomme sans hésiter le crabe bleu -qui est même parfois une denrée coûteuse ; et de cette façon, on réussit alors à l'endiguer car le crabe bleu se trouvant en haut de la chaîne alimentaire, il ne diminuera pas naturellement.

On peut, certes, se demander s'il appartient à l'**Office de l'Environnement** d'intensifier un prosélytisme alimentaire ; mais en tout cas, s'adapter est important, sauf à risquer un désastre. Cet hiver, le crabe bleu était enfouilli et l'on en parlait plus, aujourd'hui, il refait surface et le sujet revient donc à l'ordre du jour.

La Présidente MAUPERTUIS renouvelle l'appréciation qu'elle avait formulée lorsque la question avait été abordée, voici quelques séances : sans débouché commercial, on ne parviendra pas à régler le problème.

M. ARMANET, en réponse, commence par indiquer qu'au Chjurlinu, le problème s'est en quelque sorte réglé de lui-même, dans la mesure où il n'y a plus de pêcheurs... Il rappelle, ensuite, que l'**Office** a organisé une journée d'information au cours de laquelle il a fait goûter et distribuer le crabe bleu. Cela étant, si aux États-Unis il s'agit d'un produit prisé qui coûte cher, dans le cas de la Corse, le crabe doit être commercialisé vivant et c'est une limite à son exportation. Enfin, s'agissant des équipements de pêche, il précise que l'on dispose de casiers à plusieurs compartiments, récupérant le crabe bleu dans la partie haute et les anguilles sur la partie basse, ce qui intéresse bien entendu les pêcheurs. L'**OEC** a d'ailleurs prévu de mobiliser **100 000 €** pour aider les pêcheurs à recourir à ces casiers. Mais il n'en reste pas moins que l'invasion du crabe bleu constitue une problématique forte, si ce n'est même durable.

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 14

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

Raportu n° 140 : Avisu nantu à u pianu d'azzione quinquennale II di u Cunservatoriu di spazii naturali di Corsica in u quattru di u so gradimentu 2017-2027.

Rapport n° 140 : Avis sur le plan d'action quinquennal II du Conservatoire d'espaces naturels Corse dans le cadre de son agrément 2017-2027.

M. Guy ARMANET expose le rapport.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a émis un avis favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI, en préalable, souhaite faire référence à l'avis rendu par le **CESEC** qui prône le recentrage du **Conservatoire** sur ses missions. Il trouve, par ailleurs, un peu déséquilibré que l'on propose un plan sans rapport d'évaluation de ce qui a été fait auparavant, commodo et incommodo. Il y a, a certes, des remarques et des avis généraux qui laissent sous-entendre un flottement, mais sans apporter pour autant de réponses à la nature du déficit : est-elle structurelle ou liée à un manque de moyens ? Savoir ce qu'il en était d'un premier plan avant que d'adopter le second, fait tout de même partie, selon lui, des bonnes pratiques...

La Présidente MAUPERTUIS avoue s'interroger sur l'absence de transmission de l'avis formulé par le **CESEC**, dont elle ne dispose pas.

M. ARMANET estime, en réponse, que l'intervenant a fait une bonne lecture de la situation : le **Conservatoire** se trouve aujourd'hui en grande difficulté et s'interroge, même, sur le moyen de poursuivre son activité. En l'espèce, il s'agit d'un organisme national auquel l'**OEC**, en Corse, délègue une part de ses missions et il convient, par conséquent, de se poser les bonnes questions en réfléchissant, notamment, au devenir de cet établissement dans un futur schéma d'autonomie. Sachant qu'aujourd'hui, le **Conservatoire** compte **17** salariés mais son activité reste précaire.

M. BENEDETTI apporte une précision : il ne faisait pas référence à un avis du **CESEC** stricto sensu, mais à un rapport préfectoral citant la position prise par la commission du **CESEC** concernée, à ce sujet. Revenant au fond, il estime que cette superposition des missions environnementales entre différents organismes -la plupart, sous la tutelle financière de la Collectivité de Corse- ne va pas sans poser problème. Chacun d'entre eux, en effet, dispose de ses propres conseils d'administration et scientifique, il peut être tenté d'agir comme il l'entend. Et cela, sans parler du **Parc Régional** ou du **Parc Marin**.

Il votera pour ce rapport, l'objectif poursuivi lui paraissant pertinent, tout en doutant fort qu'il puisse être atteint.

La Présidente MAUPERTUIS déclare partager cette appréciation, il y a une historicité à intégrer concernant un organisme ayant été avant-gardiste en son temps, cependant, la pratique actuelle de la comitologie provoque, incontestablement, une perte d'efficacité. On peut d'ailleurs le vérifier avec l'amplitude des désignations aux instances externes incombant aux membres de l'**Assemblée**. Il ne s'agit pas de casser des outils existants pour le plaisir de le faire, mais de rechercher les meilleurs options.

Personne d'autre ne demandant la parole, elle met ensuite le projet de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
NPPV : 0
ABST : 0**

FUNDIARIU / FONCIER

Raportu n^u 116 : Acquisti d'impresse fundiarie necessarie à u rinforzu è à a ricalibratura di u Ponte di Biancona - cumuna di Livia.

Rapport n° 116 : Acquisitions d'emprises foncières nécessaires au confortement et au recalibrage du Pont de Biancona - commune de Livia.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, expose le rapport.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 14
CONTRE : 0
NPPV : 0
ABST : 0

SISTEMI D'INFURMAZIONE / SYSTÈMES D'INFORMATION

Raportu n° 139 : Attribuzioni di l'AP di u BP 2025 è approvu di u marcatu par l'acquistà di i suluzioni SIG di a sucità ESRI France da u sirvizi SIG Tarritorialiali.

Rapport n° 139 : Approbation du marché concernant l'acquisition des solutions SIG de la société ESRI France par le service SIG Territorial et affectation des crédits correspondants du programme 6143.

M. Julien PAOLINI expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un **avis favorable**.

M. Paul-Félix BENEDETTI indique utiliser, à titre professionnel, ESRI, tout en essayant de s'en passer étant donné qu'il s'agit d'une structure fermée alors que sur le marché mondial, existent des logiciels de même qualité en accès libre. Dans le même esprit, de surcroît quand il s'agit de produits généraux et non de pointe, il estime que la Collectivité de Corse devrait raisonner en économies d'échelles, pour essayer de changer d'approche.

La Présidente MAUPERTUIS en convient, ESRI a d'abord été en situation de monopole mais aujourd'hui on trouve assez facilement des solutions libres à moindre coût. Il peut s'avérer difficile de changer ses habitudes, mais l'on n'en doit pas moins évoluer.

Pour **M. PAOLINI**, ces remarques sont pertinentes. Dans un certain nombre d'applications, les services utilisent déjà des logiciels d'accès plus libres, mais en revanche, pour des raisons parfois de serveurs ou de sécurisation des process, il y a parfois aussi nécessité de se cantonner actuellement à certains logiciels particuliers. Cela étant, il reconnaît lui

aussi que le domaine évolue beaucoup et il y a de plus en plus d'applicatifs sur le marché : il se souvient, par exemple, d'une compétition entre logiciels statistiques.

La Présidente MAUPERTUIS fait valoir aussi l'intérêt d'une analyse affinée, dans une période budgétaire complexe.

Personne d'autre ne demandant la parole, elle met le projet de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 14

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

LEGNU - FURESTA / BOIS - FORÊTS

Raportu n^u 122 : Versamentu di l'indennità di rispunsabilità à l'amministratore di a regia di e ricette di a Cullettività di Corsica pressu à l'Uffiziu Naziunale di e Fureste.

Rapport n° 122 : Versement de l'indemnité de responsabilité au régisseur de la régie de recettes de la Collectivité de Corse auprès de l'Office National des Forêts.

M. Julien PAOLINI expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un **avis favorable**.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 14

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

CULTURA È PATRIMONIÙ / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 120 : Sustegnu à a creazione artistica è culturale « A CHJAMA DI L'ARTI » - Chjama a prugetti 2025 « LEGHJE E CUMEDIE ».

Rapport n° 120 : Soutien à la création artistique et culturelle « A CHJAMA DI L'ARTI » - Appel à projets 2025 « LEGHJE E CUMEDIE ».

Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports, expose le rapport.

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

La Présidente MAUPERTUIS fait observer qu'il s'agit d'une belle initiative, ayant rencontré un beau succès. Personne ne demandant la parole, elle met ensuite le projet de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 14
CONTRE : 0
NPPV : 0
ABST : 0

Raportu n° 119 : Attribuzione di una sovvenzione di funzionamento à l'associu « Centru di Fotografia Mediterraniu » pè u so prugrammu d'attività 2025.

Rapport n° 119 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Centre Méditerranéen de la Photographie » pour son programme d'activités 2025.

Mme Anne-Laure SANTUCCI expose le rapport.

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

Rapportu n° 138 : Approvu di a convenzione triennale d'uggettivi è di mezi 2025-2027 di sustegnu à a piattaforma Allindì - Pruposta d'individualizzazione di u prugramma Cultura Funziunamentu è Investimentu.

Rapport n° 138 : Approbation de la convention triennale d'objectifs et de moyens 2025-2027 de soutien à la plateforme Allindì - Proposition

d'individualisation du programme Culture Fonctionnement et Investissement.

Mme Anne-Laure SANTUCCI expose le rapport.

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a émis un **avis favorable**. **La Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un **avis favorable**.

Pour la **Vice-présidente NIVAGGIONI**, ce sont là des personnes agissant dans la plus grande modestie, qui accomplissent un travail immense - notamment, en direction des jeunes publics- d'adaptation, de traduction et de création ; en outre, les supports numériques changent et elles doivent faire un bond vers de nouveaux outils, dans un contexte de concurrence. Elle tient donc à le souligner, ce travail de qualité démontre combien l'on peut faire de grandes choses, pour un coût raisonnable.

M. Paul-Félix BENEDETTI partage ce qui a été dit par sa collègue, en y ajoutant toutefois une remarque. Dans les mises en plate-forme, il existe des fonds documentaires qui sont souvent donnés, mais en l'espèce, tout s'achète et tout se paye : il voudrait, donc, que lorsque la Collectivité de Corse finance des œuvres cinématographiques, elle inclut une clause annexe, un peu dans l'esprit du « bénéfice raisonnable ». Autrement, le créateur resterait libre de fixer le prix de mise à disposition à sa guise, et sans tenir compte des capacités du récipiendaire.

Mme SANTUCCI indique avoir pris bonne note de ces remarques.

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 118 : Integrazione di a Cullettività di Corsica à u retale ENERGIA NOSTRA.

Rapport n° 118 : Intégration de la Collectivité de Corse au réseau ENERGIA NOSTRA.

M. Julien PAOLINI expose le rapport.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Pour la **Vice-présidente NIVAGGIONI**, il serait souhaitable de préciser que les établissements scolaires peuvent, eux aussi, rentrer dans ce dispositif, dans le cadre d'une réflexion plus poussée sur les énergies naturelles renouvelables.

M. PAOLINI déclare adhérer tout à fait à cette proposition.

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 14

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

Raportu n° 135 : Adesione di a Cullettività di Corsica à l'associu « Départements de France » da membru assuciatu.

Rapport n° 135 : Adhésion de la Collectivité de Corse à l'association « Départements de France » en qualité de membre associé.

M. Julien PAOLINI expose le rapport.

La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un **avis favorable**.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI profite de l'examen de ce dossier pour évoquer l'intérêt de rejoindre, également, l'**association nationale des pôles d'équilibres territoriaux et ruraux (PETR)** ; rappelant, à cet égard, que ces structures visent entre autres à évaluer l'impact de la métropolisation au niveau des territoires ruraux, de façon à en corriger le cas échéant, les déséquilibres, un peu dans l'esprit des conseils départementaux.

La Présidente MAUPERTUIS approuve, ce serait une opportunité que de pouvoir rejoindre un tel réseau.

Revenant sur l'objet du rapport, **M. Paul-Félix BENEDETTI** estime que s'il est concevable que l'on recherche du relationnel entre institutions, à **31 000 €** cela lui paraît un jouet pour gens riches. Chercher à intégrer un réseau de présidents de collectivités, il peut en partager l'esprit, mais pas le côté mercantiliste, avec un ticket d'entrée qui lui paraît cher payé.

En réponse, **M. PAOLINI** indique d'abord à **M. CAITUCOLI** que le Conseil exécutif adhère à sa proposition : il demande aux services d'en instruire les modalités, de façon à être en mesure de la proposer dès la prochaine réunion de **Commission Permanente**. Il fait valoir, ensuite, à **M. BENEDETTI** que s'il peut partager son appréciation, relativement aux tarifs d'adhésion, il n'en reste pas moins que ceux-ci procèdent d'une grille définie par l'**ADF** et qui s'impose à tous. Il sera toujours utile de dresser le bilan de cette adhésion en termes de retour sur investissement, avant que de la renouveler ; mais dans le contexte actuel, il paraît judicieux de disposer aussi de ce type d'approche relationnelle.

La Présidente MAUPERTUIS le confirme à la lueur de son expérience : ce sont-là des réseaux institutionnels qui comptent.

Personne d'autre ne demandant la parole, elle met le projet de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus :

Mme et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Saveriu LUCIANI, Julia TIBERI.

POUR : 11

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 3

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n^u 121 : Ricunduzzioni di i missi à dispusizioni cun rimborsu di parsunali di a Cullittività di Corsica pressu à u Sindicatu mistu di u Gran Situ di i Sanguinari è di a Punta di a Parata.

Rapport n^o 121 : Renouvellement des mises à disposition contre remboursement de personnels de la Collectivité de Corse auprès du Syndicat mixte du Grand site des Îles Sanguinaires et de la Pointe de la Parata.

M. Julien PAOLINI expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

M. Romain COLONNA s'est déporté de l'examen de ce rapport.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

Est absent :

M. Romain COLONNA.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 13
CONTRE : 0
NPPV : 0
ABST : 0**

Raportu n° 136 : Ricunduzzioni di a missa à dispusizioni, à titulu paganti, di parsunali di a Cullittività di Corsica pressu à a cumuna di Prupìa.

Rapport n° 136 : Renouvellement de la mise à disposition à titre onéreux de personnel de la Collectivité de Corse auprès de la commune de Prupìa.

M. Julien PAOLINI expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
NPPV : 0
ABST : 0**

Raportu n° 137 : Prutezzione suciale complementare di l'agenti di a Cullettività di Corsica - Bilanciu è evuluzione di i tassi di cutizzazione di e convenzione di partecipazione.

Rapport n° 137 : Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse - Bilan et évolution des taux de cotisation des conventions de participation.

M. Julien PAOLINI expose le rapport.

La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un **avis favorable**.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 14

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

Raportu n° 141 : Mudifica di i mudalità di u teletravagliu par i parsunali di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 141 : Modification des modalités du télétravail pour les personnels de la Collectivité de Corse.

M. Julien PAOLINI expose le rapport.

La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un **avis favorable**.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 14

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

INFRASTRUTTURA È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 142 : Cunvinzioni di ghjistioni di a circulazioni di statina nant'à l'anziana RT 40 in a travirsata d'Ulmetu.

Rapport n° 142 : Convention de gestion de la circulation en période estivale sur l'ex-RT 40 dans la traversée d'Ulmetu.

M. Julien PAOLINI expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un **avis favorable**.

M. Paul-Félix BENEDETTI fait observer qu'il s'agit, en l'espèce, d'une régularisation à trois ans d'âge. Il aurait donc préféré disposer de deux conventions, une ancienne et une nouvelle ; et il se demande, d'ailleurs, si les paiements ont pu être fait s'agissant de la première période (2023/ 2024), étant donné que les exercices budgétaires afférents ont été clôturés. Sur le fond, ce procédé pose quand même problème.

M. PAOLINI en convient, tout en précisant que la convention dont il s'agit couvre la période allant de l'été 2023 à l'été 2027 ; par conséquent, les deux années antérieures, où rien n'a été réglé à la commune, précisément en l'absence de convention. Il s'agit, donc, de la régularisation d'une action passée, un engagement avait été pris sans donner lieu à formalisation (cela, à concurrence de **35 000 €** par an).

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 14

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

**PULITICA PATRIMUNIALE È IMMUBILIARE / POLITIQUE
PATRIMONIALE ET IMMOBILIÈRE**

Raportu n° 134 : Rinnuvata da a Cullittività di Corsica di l'affittu di a caserna Bacciocchi in Aiacciu à ghjuvori di u Statu pà u gruppamentu di giandarmaria di Pumonti - Puteri datu à u Sgiò Prisidenti di u Cunsigliu asecutivu di Corsica di firmà u cuntrattu d'affittu è ogni mudifica eventuali.

Rapport n° 134 : Renouvellement par la Collectivité de Corse du bail de la caserne Bacciochi sise à Aiacciu au profit de l'Etat pour le compte du groupement de gendarmerie du Pumonte - Pouvoir donné à M. le Président du Conseil exécutif de Corse de signer le contrat de bail et tout avenant éventuel.

M. Julien PAOLINI expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle que ce dossier a été, effectivement, déjà largement évoqué lors d'une précédente Commission Permanente.

M. Paul-Félix BENEDETTI, justement, a relevé entre la précédente délibération et la nouvelle un gain de 92 000 € en faveur de la Collectivité de Corse : c'est déjà bien, mais il manque toujours 276 000 €

correspondant aux trois annuités 2021, 2022 et 2023 ; et il suppose à cet égard que le **Conseil exécutif** va tenter encore d'en obtenir au moins la moitié. Pour lui, les militaires doivent conserver un certain esprit d'équité, ils ont payé un loyer pour quelque chose de beaucoup plus grand. Et de façon à ne pas consentir un chèque en blanc, il voudrait connaître les intentions du **Conseil exécutif** en la matière, qui n'a pas l'air de vouloir se contenter de la seule soule de **92 000 €**.

Il votera le rapport sur sa base économique, préférant s'abstenir sur sa base philosophique, étant donné que la Collectivité de Corse a autre chose à faire que d'héberger des gendarmes...

La Présidente MAUPERTUIS fait observer à l'orateur qu'il est déjà dans l'écriture du scénario suivant.

La **Vice-présidente NIVAGGIONI** rappelle que de façon générale, la Gendarmerie s'avère très en retard sur ses échéances de loyer dans la France entière. Elle voudrait donc savoir où cette administration en est de ses loyers vis-à-vis de la Collectivité de Corse. Celle-ci ne saurait en effet demander aux locataires des offices publics de s'acquitter de leurs obligations, tout en accordant des largesses aux gendarmes.

Le **Vice-président VANNI** demande, quant à lui, si la Collectivité de Corse ne pourrait pas récupérer ces immeubles pour loger ses propres agents : auquel cas, elle devrait inciter la gendarmerie à se doter d'une caserne neuve. D'un côté, on voit la Collectivité louer différents sites en ville pour ses bureaux, quand de l'autre, elle prête tout un espace à la Gendarmerie. **La Présidente MAUPERTUIS** rappelle, à cet égard, que la Gendarmerie a prévu d'inaugurer une caserne neuve en 2026 : il ne s'agirait pas qu'elle ait, nonobstant, des velléités de conserver le site actuel pour d'autres usages.

M. PAOLINI, en réponse, fait valoir que le **Conseil exécutif** souhaitait revaloriser le loyer 2021/2024 à proportion des superficies occupées, mais il n'a pas obtenu l'accord de la Gendarmerie sur ce qui est devenu, dès lors, un point dur dans la négociation. D'où la proposition actuelle, d'indemnité provisionnelle, visant à récupérer certains revenus tout en poursuivant la négociation. De son côté, quand même, la Gendarmerie peut opposer certains griefs, tels que la vétusté des bâtiments ; et d'ailleurs, on doit savoir qu'installer à sa suite des bureaux et des agents nécessitera des investissements, et ne pourrait se faire dans l'immédiat. En outre, la Gendarmerie a prévu de quitter le centre-ville d'Aiacciu au profit de la plaine de Peri avant 2027, ce qui laissera du temps à la Collectivité de Corse pour réfléchir à des solutions de réemploi du site.

M. PAOLINI conclut en faisant observer jusqu'en 2021, tous les loyers ont été honorés ; aujourd'hui, le différentiel restant s'élèverait à **1,5 M€** pour peu que toutes les demandes de la Collectivité obtiennent satisfaction.

La Présidente MAUPERTUIS se demande, à ce propos, si des contreparties ne pourraient pas être demandées, le moment venu. Elle fait, aussi, valoir que les appréciations formulées sur ce dossier peuvent être nuancées si on les rapporte à la location de logiciels SIG, à des montants de **0,8 M€**. Personne d'autre ne demandant la parole, elle met le projet de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé au vote :

Mme et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Saveriu LUCIANI, Julia TIBERI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
NPPV : 0
ABST : 0**

L'ordre du jour ayant été épuisé, **la Présidente MAUPERTUIS** lève la séance à 16h45.

Fait à Ajaccio, le 25 juin 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

ANNEXE

21 MAI 2025

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 146 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Cummissione Permanente di u 23 d'aprile di u 2025.

Rapport n° 146 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 23 avril 2025.

Raportu n° 147 : Mandatu speciale accordatu à a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 147 : Mandat spécial accordé à Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse.

SALUTE È SUCIALE / SANTÉ ET SOCIAL

Raportu n° 115 : Raportu d'esecuzione di a convenzione di sustegnu à a lotta contr'à a puvertà è d'accessu à l'impieggu, trà a Cullettività di Corsica è u Statu per l'annu 2023.

Rapport n° 115 : Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi liant la Collectivité de Corse et l'État sur 2023.

Raportu n° 117 : Urganizazione di u colloquiu è di l'avenimenti di a settimana di i Centri di salute sessuale.

Rapport n° 117 : Organisation du colloque et des évènements de la semaine des Centres de santé sexuelle.

Raportu n° 124 : Ugetti vu annincu d'evuluzione di e spese di i stabilimenti è di i servizii medicusociali per l'annu 2025.

Rapport n° 124 : Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2025.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 118 : Integrazione di a Cullettività di Corsica à u retale ENERGIA NOSTRA.

Rapport n° 118 : Intégration de la Collectivité de Corse au réseau ENERGIA NOSTRA.

Raportu n° 135 : Adesione di a Cullettività di Corsica à l'associu « Départements de France » da membru assuciatu.

Rapport n° 135 : Adhésion de la Collectivité de Corse à l'association « Départements de France » en qualité de membre associé.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 121 : Ricunduzzioni di i missi à dispusizioni cun rimborsu di parsunali di a Cullittività di Corsica pressu à u Sindicatu mistu di u Gran Situ di i Sanguinari è di a Punta di a Parata.

Rapport n° 121 : Renouvellement des mises à disposition contre remboursement de personnels de la Collectivité de Corse auprès du Syndicat mixte du Grand site des Îles Sanguinaires et de la Pointe de la Parata.

Raportu n° 136 : Ricunduzzioni di a missa à dispusizioni, à titulu paganti, di parsunali di a Cullittività di Corsica pressu à a cumuna di Prupìa.

Rapport n° 136 : Renouvellement de la mise à disposition à titre onéreux de personnel de la Collectivité de Corse auprès de la commune de Prupìa.

Raportu n° 137 : Prutezzione suciale complementare di l'agenti di a Cullettività di Corsica - Bilanciu è evuluzione di i tassi di cutizzazione di e convenzione di partecipazione.

Rapport n° 137 : Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse - Bilan et évolution des taux de cotisation des conventions de participation.

Raportu n° 141 : Mudifica di i mudalità di u teletravagliu par i parsunali di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 141 : Modification des modalités du télétravail pour les personnels de la Collectivité de Corse.

SISTEMI D'INFURMAZIONE / SYSTÈMES D'INFORMATION

Raportu n° 139 : Attribuzioni di l'AP di u BP 2025 è approvu di u marcatu par l'acquistà di i suluzioni SIG di a sucità ESRI France da u sirvizii SIG Tarritoriali.

Rapport n° 139 : Approbation du marché concernant l'acquisition des solutions SIG de la société ESRI France par le service SIG Territorial et affectation des crédits correspondants du programme 6143.

FUNDIARIU / FONCIER

Raportu n° 116 : Acquisti d'impresu fundiarie necessarie à u rinforzu è à a ricalibratura di u Ponte di Biancona - cumuna di Livia.

Rapport n° 116 : Acquisitions d'emprises foncières nécessaires au confortement et au recalibrage du Pont de Biancona - commune de Livia.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 142 : Cunvinzioni di ghjistioni di a circulations di statina nant'à l'anziana RT 40 in a travirsata d'Ulmetu.

Rapport n° 142 : Convention de gestion de la circulation en période estivale sur l'ex-RT 40 dans la traversée d'Ulmetu.

PULITICA PATRIMUNIALE È IMMUBILIARE / POLITIQUE PATRIMONIALE ET IMMOBILIÈRE

Raportu n° 134 : Rinnuvata da a Cullittività di Corsica di l'affittu di a caserna Bacciocchi in Aiacciu à ghjuvori di u Statu pà u gruppamentu di giandarmaria di Pumonti - Puteri datu à u Sgiò Prisedenti di u Cunsigliu asecutivu di Corsica di firmà u cuntrattu d'affittu è ogni mudifica eventuali.

Rapport n° 134 : Renouvellement par la Collectivité de Corse du bail de la caserne Bacciochi sise à Aiacciu au profit de l'Etat pour le compte du groupement de gendarmerie du Pumonte - Pouvoir donné à M. le Président du Conseil exécutif de Corse de signer le contrat de bail et tout avenant éventuel.

LEGNU - FURESTA / BOIS - FORÊTS

Raportu n° 122 : Versamentu di l'indennità di rispunsabilità à l'amministratore di a regia di e ricette di a Cullettività di Corsica pressu à l'Uffiziu Naziunale di e Fureste.

Rapport n° 122 : Versement de l'indemnité de responsabilité au régisseur de la régie de recettes de la Collectivité de Corse auprès de l'Office National des Forêts.

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 119 : Attribuzione di una suvvenzione di funzionamentu à l'associu « Centru di Fotografia Mediterraniu » pè u so prugrammu d'attività 2025.

Rapport n° 119 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Centre Méditerranéen de la Photographie » pour son programme d'activités 2025.

Raportu n° 120 : Sustegnu à a creazione artistica è culturale « A CHJAMA DI L'ARTI » - Chjama a prugetti 2025 « LEGHJE E CUMEDIE ».

Rapport n° 120 : Soutien à la création artistique et culturelle « A CHJAMA DI L'ARTI » - Appel à projets 2025 « LEGHJE E CUMEDIE ».

Raportu n° 138 : Approvu di a cunvenzione triennale d'uggettivi è di mezi 2025-2027 di sustegnu à a piattaforma Allindì - Pruposta d'individualizazione di u prugramma Cultura Funzionamentu è Investimentu.

Rapport n° 138 : Approbation de la convention triennale d'objectifs et de moyens 2025-2027 de soutien à la plateforme Allindì - Proposition d'individualisation du programme Culture Fonctionnement et Investissement.

AMBIENTE - SVILUPPU À LONGU ANDÀ / ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Raportu n° 123 : Rimessa di grazia relativa à a tassa 2024 di a cunvenzione d'occupazione tempurania per l'usu di a pesca CF RGR2.

Rapport n° 123 : Remise gracieuse relative à la redevance 2024 de la convention d'occupation temporaire d'usage halieutique CF RGR2.

Raportu n° 140 : Avisu nantu à u pianu d'azzione quinquennale II di u Cunservatoriu di spazii naturali di Corsica in u quattru di u so gradimentu 2017-2027.

Rapport n° 140 : Avis sur le plan d'action quinquennal II du Conservatoire d'espaces naturels Corse dans le cadre de son agrément 2017-2027.
